



Concours photos à Voltaire !

« Berlin Autrement »

Du 9 octobre au 6 novembre 2023

Thème : « les couleurs du sport à Berlin »

Chaque année depuis 2020, l'école Voltaire organise en octobre un concours photos autour du thème « **Berlin autrement** » avec les élèves de CM1, CM2 et 6ème.

Le succès de cette opération a inspiré nos voisins européens, puisque cette année, le concours photos va être organisé à l'échelle de la ZECO (Zone d'Europe Centrale et Orientale) par une vingtaine d'établissements scolaires français en Allemagne, en Hongrie, en Suisse, en Slovaquie, en Pologne, etc.

Il s'organisera donc cette année en deux parties : la première partie du concours se fera, comme d'habitude, avec les élèves de l'école Voltaire ; à l'issue du vote, les photos gagnantes seront ensuite soumises à un deuxième vote à l'échelle de la ZECO, fin novembre.

Les élèves auront donc la possibilité de gagner deux fois, la première fois à l'école Voltaire de Berlin, la deuxième fois à l'échelle de la ZECO (14 pays, 36 établissements) !

Cette année, c'est le thème du sport, en lien avec l'actualité française (les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu à Paris en 2024), qui a été retenu, avec pour objet : "**Les couleurs du sport**".

Chaque petit photographe de Voltaire qui souhaite participer, devra ainsi proposer **un cliché en couleur ayant pour objet une activité sportive** (toutes disciplines sportives sont acceptées), **et ayant été réalisé à Berlin, ou dans un environnement qui rappelle l'ambiance berlinoise.**

Ces photographies peuvent avoir été réalisées lors d'un entraînement, d'une leçon, lors d'événements

(concours, rencontres sportives amateurs ou professionnelles, etc), ou dans un cadre « non organisé », dans la rue, dans un parc, etc..

Ce concours de photographie s'adresse aux classes de 3^{ème} cycle (CM1, CM2 et de 6^{ème}). Les photos doivent être **prises par les élèves eux-mêmes** (une deuxième photo montrant qu'ils sont sur place au moment de la prise de la photo devra être fournie).

Ils disposent d'une liberté de choix en ce qui concerne le matériel utilisé (smartphone, appareil photo numérique ou argentique, etc) et la retouche éventuelle liée à la qualité de l'image sont autorisées.

Les élèves sont libres de participer ou non.

Le concours sera ouvert du **lundi 9 octobre au lundi 6 novembre 2023**. La date limite pour participer est donc **le lundi 6 novembre 2023, minuit.**

Les photos des participants seront **exposées du 10 au 17 novembre dans la cour de l'école élémentaire** et un dispositif permettra à tous les élèves, les professeurs et les parents de voter pour leur cliché préféré.

A la fin du concours, les gagnants seront désignés dans les catégories suivantes : Prix des élèves / Prix des personnels / Prix des parents / Prix coup de cœur.

Les gagnants dans chaque catégorie recevront un **prix** (bon cadeau d'une valeur de 30 euros chez Decathlon) et verront leur **photographie imprimée et exposée en grand format dans les couloirs de l'école.**



Concours photos à Voltaire !

« Berlin Autrement »

REGLEMENT DU CONCOURS

- **Article 1 : Organisation du concours « Berlin Autrement »**

Le Concours Photo est organisé par l'École Voltaire de Berlin et s'adresse aux élèves des classes de CM1, CM2 et de 6^{ème}.

- **Article 2 : Objet du Concours Photo – 2^{ème} édition**

Les participants sont invités à proposer une photo représentant « les couleurs du sport à Berlin ».

Pour participer au concours, les participants doivent télécharger leur photo sur un espace dédié :

<https://www.ecolevoltaire.de/Concours-photos> en la nommant selon le format suivant : **Titre de la photo – prénom – classe. Merci de ne pas oublier de donner un titre à la photo que vous déposerez dans l'espace dédié.**

Les photos doivent être enregistrées au format : jpeg ou png. La taille maximum autorisée par photo est de 4 Mo. La taille de la photo doit être au maximum de 1920 pixels x 1080 pixels. Les retouches liées à la qualité de l'image sont autorisées. Cette expression comprend les retouches portant sur les couleurs (saturation, balance des blancs, vibrance...), la lumière (luminosité, contraste...) et la netteté de l'image.

Les photomontages et ajouts d'éléments non présents à l'origine sur la photo sont interdits, de même qu'une photo qui serait la composition de plusieurs photos (les panoramas sont tolérés).

Une seconde photo montrant l'élève sur le lieu de la prise de vue sera également postée, en la nommant selon le format suivant : prénom-classe.

Les photos des autres participants ne seront pas visibles sur l'espace de téléchargement le temps de concours.

Le concours se faisant dans le respect du droit à l'image prévu par la loi, les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies proposées et que les personnes identifiables qui se trouveraient sur les photos envoyées ont donné leur accord. Toute photo à caractère discriminatoire, irrespectueux ou contraire à la législation française et allemande sur la protection des personnes sera automatiquement refusée.

- **Article 3 : Date et durée**

Une présentation du concours sera effectuée par le Directeur dans les classes de CM1 à la 6V courant octobre, avec des exemples de clichés.

3-1. Première phase : dépôt des photos sur le Cloud

Le dépôt des photos se déroule du **09 octobre au 06 novembre 2023 à 00h00.**

3-2. Deuxième phase : vote du public

Les photos seront exposées du **10 au 17 novembre 2023** dans la cour de l'École élémentaire Voltaire. À la fin de cette période, un dispositif de vote sera mis en place pour permettre à tous les élèves, les enseignants et les parents de voter (**une fois seulement**) pour une photo au choix parmi celles exposées.

- **Article 4 : Catégories de prix et désignation des gagnants**

Le concours photo comprend 4 catégories de prix :

- Prix des élèves
- Prix des personnels de l'école
- Prix des parents
- Prix coup de cœur (la photo ayant reçu le plus grand nombre de voix, au total)

Les gagnants des prix seront désignés dans les 7 jours suivant la fin du concours. Les gagnants recevront un prix et verront leur photographie imprimée en grand format et exposée dans les couloirs de l'école Voltaire.

Les 4 photos gagnantes seront ensuite transmises à la chargée de communication ZECO. Celle-ci collectera les photos gagnantes de tous les établissements participants et organisera alors la seconde partie du concours : le vote en ligne via DRIMIFY du 27 novembre au 8 décembre 2023 ([cf ici le règlement du concours ZECO](#))

- **Article 5 : Information ou publication du nom des gagnants**

Les gagnants seront prévenus par le Directeur à la fin de l'opération. Le prénom des gagnants sera publié, ainsi que leur photo, sur le site Internet de l'école Voltaire et sur l'Agenda/la Newsletter de Voltaire.

- **Article 6 : Droits à l'image**

Les participants autorisent l'école Voltaire à publier sans but lucratif les photographies dans le cadre exclusif de ce concours (pour exposition et vote) et à publier pour une durée de 2 ans à des fins pédagogiques et/ou de communication externe ou interne sur support papier ou numérique, les 3 photos des gagnants. Ils cèdent donc à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation des photos envoyées. L'organisateur pourra utiliser dans ce cadre tous les clichés qu'il aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.